

19203

KLÖCKNER DISTRIBUTION INDUSTRIELLE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au Capital de 22.587.800 €

Siège Social : 173-179, boulevard Félix-Faure – AUBERVILLIERS



542 086 350 RCS BOBIGNY

PROCES-VERBAL

**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
DU 24 JUIN 2005**

EXTRAIT

L'an deux mille cinq,

Le vingt-quatre juin, à dix heures,

Les actionnaires de la société KLÖCKNER DISTRIBUTION INDUSTRIELLE, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale ORDINAIRE.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre du 8 juin 2005.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par les membres de l'Assemblée, tant en leur nom qu'en qualité de mandataires.

Monsieur Thomas LUDWIG préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur Peter RINGSLEBEN et Monsieur Philippe FIEVEZ les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Christian HATTE est désigné comme secrétaire.

Le Président déclare en outre que le Cabinet KPMG S.A., Commissaire aux comptes de la Société, a été régulièrement convoqué et est absent excusé.

Cat

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que le quorum est atteint, les actionnaires présents ou représentés possédant plus du quart des actions composant le capital social et ayant droit de vote.

L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

.....

Huitième résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Gérard RIVIERE de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant, pour convenances personnelles.

L'Assemblée des actionnaires nomme la SCP Jean-Claude ANDRE, représentée par Madame Danielle PRUT-FOULATIERE, 2 bis, rue de Villiers à LEVALLOIS-PERRET (92300), en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Gérard RIVIERE, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Neuvième résolution

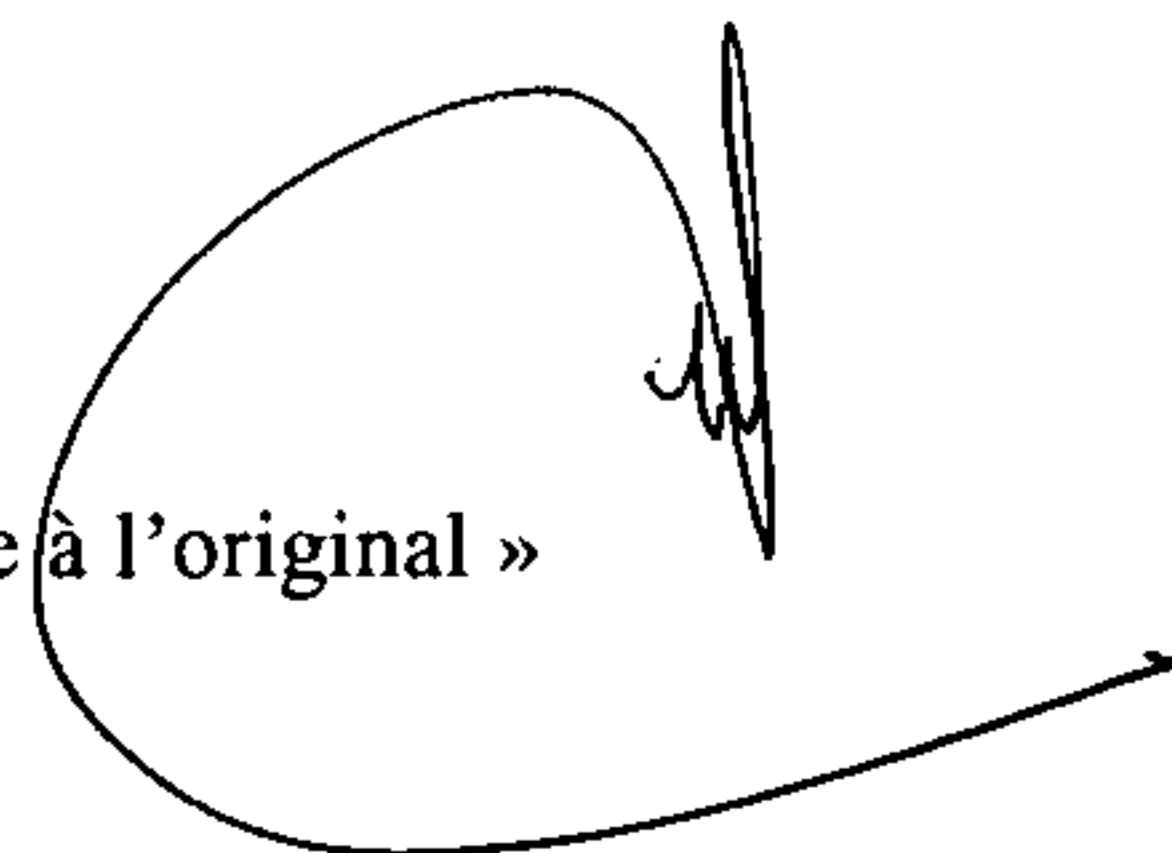
L'Assemblée des actionnaires donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et réglementaires de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président déclare la séance levée.

.....

« Extrait certifié conforme à l'original »

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a vertical stroke.